



DE2550 EP

Dossier N° : 170427 007966 01 N° travail : 101222

REÇU LE
19 MAI 2017

Client	
Nom :	SAINT CHRISTOPHE
Adresse :	Mairie Le Bourg 23000 SAINT CHRISTOPHE
N° client :	870

COMMUNE SAINT CHRISTOPHE

Mairie

23000 SAINT CHRISTOPHE

Copie à :
LDA23
AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Page 1/3

RAPPORT D'ANALYSE du 17/05/2017

INFORMATIONS PRELEVEMENTS :

Pt de surveillance : PSV0000001985

DÉPART RÉG. DU BOIS DE REILLAT

N° Prélèvement : 00043387

N° Analyse : 00046679

Type eau : ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

Lieu précis : 2 R DE LA FONTAINE-M. GARRAUD J-M

Prélevé par : TORINEAU Anthony

Date de prélèvement : 27/04/2017 à 10 h 10

Date de dépôt au laboratoire : 27/04/2017

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL de type P1R

Date de début d'analyse : 27/04/2017

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses sur site par LDA23					
☒ Prélèvement d'eau pour la consommation humaine.					FD T 90-520
☒ Température de l'eau	11.0	°C		25	Méthode interne selon MO1935Temp
☒ Chlore libre	< 0.03	mg/l Cl2			Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2
☒ Chlore total	< 0.03	mg/l Cl2			Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2



DE2550 EP

Dossier N° : 170427 007966 01 N° travail : 101222

Client	
Nom :	SAINT CHRISTOPHE
Adresse :	Mairie Le Bourg 23000 SAINT CHRISTOPHE
N° client :	870

COMMUNE SAINT CHRISTOPHE

Mairie

23000 SAINT CHRISTOPHE

Copie à :
LDA23
AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Page 2/3

RAPPORT D'ANALYSE du 17/05/2017

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses physico-chimiques					
Aspect (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0	qualit.			
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Coloration	< 5	mg/l Pt		15	NF EN ISO 7887
<input checked="" type="checkbox"/> Turbidité néphélométrique	<0.20	NFU	<1.0	0.5	NF EN ISO 7027-1
<input checked="" type="checkbox"/> Conductivité à 25°C Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température	71.9 mesuré à 16.7 °C	µS/cm		=>200 et <=1100	NF EN 27888
<input checked="" type="checkbox"/> Nitrates	7.2	mg/l de NO3	<50		NF EN ISO 10304-1
<input checked="" type="checkbox"/> pH	6.6 mesuré à 16.9 °C	unité pH		=>6.5 et <=9.0	NF EN ISO 10523
<input checked="" type="checkbox"/> Carbone organique total	<0.50	mg/l de C		2.0	NF EN 1484
<input checked="" type="checkbox"/> Titre alcalimétrique complet	1.7	°F			NF EN ISO 9963-1
<input checked="" type="checkbox"/> Titre hydrotimétrique	<0.5	°F			NF T 90-003



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

DE2550 EP

Dossier N° : 170427 007966 01 N° travail : 101222

Client	
Nom :	SAINT CHRISTOPHE
Adresse :	Mairie Le Bourg 23000 SAINT CHRISTOPHE
N° client :	870

COMMUNE SAINT CHRISTOPHE

Mairie

23000 SAINT CHRISTOPHE

Copie à :
LDA23
AGENCE REGIONALE DE LA SANTE

Page 3/3

RAPPORT D'ANALYSE du 17/05/2017

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses micro-biologiques					
☒ Micro-organismes revivifiables à 36°C	1	UFC/ml			NF EN ISO 6222
☒ Micro-organismes revivifiables à 22°C	12	UFC/ml			NF EN ISO 6222
☒ Coliformes totaux /100 ml	0	UFC/100 ml		0	NF EN ISO 9308-1
☒ Escherichia coli /100 ml	0	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 9308-1
☒ Entérocoques /100 ml	0	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 7899-2

☒ = paramètre accrédité EC= en cours d'analyse NM= non mesuré ILLISIBL= non interprétable UFC= Unité Formant Colonie NPP= Nombre Plus Probable

Les limites et références de qualité sont extraites de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique



Le responsable technique physico-chimie des eaux

Alain Legrand

La technicienne signataire microbiologie des eaux

Marion Valleix

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque ☒
Ce rapport d'analyses ne peut être reproduit partiellement sans l'autorisation du directeur. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.
Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives. L'estimation des incertitudes est fournie sur demande.